

Le 16 décembre 2004

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, p. 3596
Télécopieur : (514) 289-5197

Par messenger et par courriel

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du budget 2005 du Plan global en efficacité énergétique
Dossier Régie: R-3552-2004
N/d: R000121/JOT

Chère consœur,

Nous accusons réception des budgets prévisionnels de l'AQCIE-CIFQ, de la CETAF-AQLPA-S.É., de la FCEI/AIPVFQ, du GRAME, de OC, du RNCREQ, du ROEE, de UC et de l'UMQ, de même que du mandat d'expert fourni par un regroupement d'intervenants formé par la FCEI/AIPVFQ, le RNCREQ, le ROEE, UC et l'UMQ (ci-après le « regroupement »), le tout relativement au dossier mentionné en objet.

D'entrée de jeu, le Distributeur constate que tous les mandats d'expert n'ont pas été déposés conformément à la décision procédurale D-2004-258 et formulera ses commentaires, le cas échéant, après réception des documents manquants.

D'une façon générale, le Distributeur s'en remet à l'appréciation de la Régie quant aux budgets prévisionnels et à l'étendue des mandats confiés aux témoins dont les intervenants demanderont la reconnaissance du statut d'expert lors de l'audience.

Le Distributeur veut cependant souligner que la plupart des intervenants ont indiqué le maximum d'heures de préparation, notamment pour les services d'experts et d'analystes, bien que leurs demandes d'intervention ne font mention que de certains des sujets identifiés par la Régie dans la décision précitée.¹

¹ D-2004-258, p. 4.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Paul Charbonneau
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Eric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapierre
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvie Rhéaume
Carolina Rinfrét
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Par ailleurs, le Distributeur note que le mandat fourni par M. Dunsky, le témoin expert du regroupement d'intervenants, mentionne sous le volet « autres opportunités » l'examen de certaines technologies qui ne seraient pas considérées par le PGEÉ. Les trois mesures spécifiées à la page 3 du mandat ont cependant été présentées par M. Dunsky lors d'une récente rencontre technique du groupe de travail sur le potentiel technico-économique d'économies d'énergie, formé dans le dossier R-3519-2003, phase II, et dont les activités se termineront à la fin avril 2005. Le groupe de travail étudiera ces mesures au cours des prochains mois, de même que toute autre mesure proposée par les participants. Il est donc prématuré de procéder maintenant à la création ou la modification de programmes pour tenir compte d'éventuelles « autres opportunités » dans le cadre du présent dossier.

C'est plutôt lors des demandes annuelles d'approbation du budget du PGEÉ que seront reflétées les conclusions des travaux de ce groupe de travail.

Le Distributeur désire rappeler que le PGEÉ permet l'inclusion d'un grand nombre de mesures, qui, même si elles ne font pas l'objet d'un programme spécifique, peuvent être considérées dans le cadre de plusieurs programmes (Inspection énergétique ÉnerGuide, Appui aux initiatives et PIIGE). Il a également été planifié, en 2005, des travaux de conception afin d'améliorer l'offre du Distributeur à certains segments spécifiques de sa clientèle.² Le Distributeur réitère au surplus que le PGEÉ est évolutif, non seulement en faisant place aux nouvelles technologies par les activités PISTE et IDÉE, mais également en ajustant, le cas échéant, ces programmes selon leur impact sur le marché, ou selon les consultations menées par le Distributeur.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

C.c. Tous les intervenants (par courriel seulement)

² Voir pièce HQD-1, doc. 1 p. 77 de 96.